

DÉCLARATION MÉDECIN TRAITANT

POUR LES MÉDECINS. DISPONIBLE SUR LE PORTAIL AMELIPRO
ET SUR LE LOGICIEL DE GESTION DU CABINET.



Ce service vous permet, avec l'accord de votre patient de vous désigner comme son médecin traitant.



DE VRAIS + AU QUOTIDIEN

- > Vos **données** administratives et celles de votre patient sont **automatiquement inscrites sur la déclaration.**
- > **Déclaration prise en compte immédiatement** par l'Assurance Maladie.
- > Déclaration pour **tous vos patients**, de plus et **moins de 16 ans.**
- > Service proposé par quasiment tous les **régimes d'Assurance Maladie** : disponible pour **98 % de la population.**
- > Accès au service également dans votre **logiciel de gestion de cabinet** (si votre éditeur le propose).



LE SERVICE, MODE D'EMPLOI

- ✓ **Connectez-vous** sur le portail **amelipro** en utilisant votre **carte CPS.**
- ✓ **Identifiez votre patient** avec sa **carte Vitale** pour créer une « **Déclaration médecin traitant** », dans la section « **Services patients** ».
- ✓ **Devenez le nouveau médecin traitant de votre patient en trois clics** :
 - confirmez que vous avez informé votre patient de la démarche
 - confirmez que vous acceptez d'être son médecin traitant
 - transmettez la déclaration à l'Assurance Maladie



amelipro

<https://espacepro.ameli.fr>

UNE OFFRE COMPLÈTE ET GRATUITE

Arrêt de travail	Accident de travail Maladie professionnelle	Protocoles de soins et ALD
Déclaration médecin traitant	Prescription de transport	Déclaration simplifiée de grossesse
Historique de remboursements	Tous vos paiements	Patientèle médecin traitant
Indicateurs convention médicale (ROSP)	Commandes Formulaires Cerfa Kits de dépistage du cancer Tests de diagnostic rapide angine	Consultation des droits patient



ET SI VOTRE ÉDITEUR LE PROPOSE...

... vous disposez également de certains de ces services **dans votre logiciel de cabinet.**

DE NOMBREUX AVANTAGES

Utilisation facile et rapide	Gain de temps	Démarches simplifiées grâce aux référentiels	Démarches fiabilisées grâce à l'aide à la saisie	Moins de papier, organisation facilitée et planète préservée
Prise en compte immédiate par l'Assurance Maladie	De plus en plus de régimes d'Assurance Maladie en ligne	Meilleure traçabilité	Démarches sécurisées	Simplification pour vos patients

Une offre de services en amélioration continue, grâce à une démarche de co-construction avec les professionnels de santé, afin d'adapter les services à vos besoins.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

L'assistance technique amelipro est à votre disposition
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

3608

Service gratuit
+ prix appel